

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 24 - 26 mars 1997

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/97/1/Add.1
10 février 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Le Directeur exécutif a préparé et communiqué l'ordre du jour provisoire (WFP/EB.2/97/1) établi d'après le programme de travail du Conseil d'administration pour 1997 approuvé par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (WFP/EB.3/96/11). Le Conseil d'administration peut décider d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de tout point.

Le Conseil pourra adopter l'ordre du jour en y apportant toute modification qu'il jugera souhaitable.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément au Règlement intérieur et aux méthodes de travail adoptés par le Conseil en 1996, celui-ci pourra désigner parmi ses membres un Rapporteur pour sa deuxième session ordinaire.

3. *Questions de politique générale*

Comme suite au programme de travail du Conseil d'administration pour 1997 approuvé à la troisième session ordinaire de 1996, le Conseil sera saisi, pour examen et directives, des documents suivants:

- a) Appui du PAM aux pays en vue de l'établissement et de la gestion de programmes nationaux d'assistance alimentaire

Ce document présente des recommandations sur la manière dont le PAM peut prêter son concours à des pays pour qu'ils établissent et gèrent leurs propres programmes d'assistance alimentaire, comme indiqué dans la Définition de la mission du PAM.

- b) Rapport au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) sur la suite donnée à la résolution 1995/56 - Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies

Ce document a pour objet d'informer le Conseil de la suite donnée à la décision prise lors la troisième session ordinaire de 1996 (1996/EB.3/4) sur la résolution 1995/56 de l'ECOSOC. Le Secrétariat du PAM décrit dans ses grandes lignes le processus de suivi de la résolution de l'ECOSOC et présente les questions et projets de recommandations qui sont passés en revue dans le cadre du Comité permanent interorganisations.

- c) Rapport d'activité sur la révision du Mémoire d'accord conclu entre le PAM et le HCR

Le Conseil est saisi d'un rapport sur l'avancement des travaux de révision du Mémoire d'accord passé entre le PAM et le HCR, conformément à la décision 1996/EB.3/4 du Conseil.



d) Rapport d'activité sur l'application des engagements pris par le PAM en faveur des femmes

Ce document examine les mesures prises à l'échelon du Programme, les résultats obtenus et les cinq stratégies principales qui permettront d'intégrer dans les activités bénéficiant de l'aide du PAM les politiques visant à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes et à donner plus de pouvoirs aux femmes, deux grands défis à relever dans le futur.

4. ***Questions de gestion des affaires du PAM: Rapport du Groupe de travail à composition non limitée pour la révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM***

Le Conseil sera saisi, pour examen, du rapport du Groupe de travail à composition non limitée pour la révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM, accompagné des Statut et Règlement général du PAM proposés. Le Conseil pourra donner des orientations concernant le projet de document et adopter un texte définitif qui sera transmis pour examen à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO.

5. ***Rapports d'évaluation***

Au titre du présent point, les documents d'évaluation ci-dessous sont présentés au Conseil d'administration pour examen. Le Conseil sera invité à prendre note des rapports, à faire part de ses observations et à entériner le plan du Secrétariat qui vise à inclure dans les travaux à venir du PAM les recommandations et les enseignements tirés de ces évaluations:

Evaluation rétrospective des effets et de la durabilité de plusieurs projets bénéficiant de l'aide du PAM en Chine (mai - juin 1996)

Evaluation des opérations de secours d'urgence du PAM dans le Caucase/Opération UCLC

Evaluation thématique de projets forestiers en Inde - Aide alimentaire et populations tribales

Evaluation thématique - Monographie sur le désengagement de l'aide du PAM au Brésil

6. ***Schémas de stratégie de pays***

Le Conseil sera invité à exprimer son opinion sur les Schémas de stratégie de pays suivants:

Sénégal

Zambie

7. ***Projets de développement***

a) Projets de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration

Au titre du présent point, le Conseil d'administration sera saisi, pour approbation, des propositions suivantes de projets de développement, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

Chine 5717 - Développement agricole intégré dans la préfecture de Haidong, province de Qinghai

Soudan 531 (Elarg.3) - Aide aux élèves des écoles primaires

b) Augmentations budgétaires de projets approuvés soumises à l'approbation du Conseil d'administration



Au titre du présent point, le Conseil sera saisi, pour approbation, des propositions suivantes d'augmentations budgétaires, d'un montant supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

Ethiopie 4929 - Amélioration de l'enseignement grâce à l'alimentation scolaire

Maroc 2288 (Elarg.4) - Alimentation des élèves des écoles primaires rurales - deuxième tranche: scolarisation des filles en milieu rural

8. *Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées soumis à l'approbation du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration sera saisi des propositions ci-dessous de projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (IPR), dont le montant est supérieur à celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

Kenya 4961 (Elarg.3) - Aide alimentaire aux réfugiés somalis et soudanais

Projet régional Mali

Sierra Leone 5802 - Aide alimentaire ciblée et appui à la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés qui regagnent la Sierra Leone

9. *Rapports présentés par le Directeur exécutif: rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés*

Le Conseil d'administration sera saisi, pour examen, du rapport sur l'état d'avancement d'un projet en cours depuis deux ans ou plus, à savoir:

Népal 5324 (Elarg.1) - Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal

10. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1996 sur les méthodes de travail, le résumé des travaux de la première session ordinaire de 1997 sera présenté pour aval.

11. *Questions diverses*

Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.

12. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulant toutes les décisions et/ou recommandations de la présente session afin d'en vérifier l'exactitude.



